

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2021

NOMBRE :

de conseillers en exercice : 14
de présents : 14
de votants : 14

CONVOCATION DU 11 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, 17 mars à 19h30 le Conseil Municipal de CHUISNES s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques MAUPU, Maire, à la salle polyvalente de Chuisnes.

Etaient présents : M. Jacques MAUPU, Mme Jocelyne MÉNAGER, M. Didier GAUTIER, Mme Christelle BERTHELOT, M. Patrice FOURRÉ, Mme Marie-Françoise DANIEL, M. Jean-Christophe RETHO, Mme Florence NONIS, et Mme Floriane COLLAU Céline LAUBY, Mme Jennyfer LOCHEREAU, M. Vincent DEGLOS, et M. Romain FILLETTE et M. Matthieu CHEMINAIS.

Secrétaire de séance : Mme Florence NONIS.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du compte rendu de conseil du 27/01/2021.
2. Syndicats intercommunaux et Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.
3. Sécurité routière : désignation d'un(e) délégué(e).
4. Vote du Compte Administratif 2020 (CA) et approbation du Compte de Gestion 2020 (CG) du Budget Principal.
5. Service de l'Eau :
 - Vote du Compte Administratif 2020 et approbation du Compte de Gestion 2020
 - Affectation des résultats 2020
 - Vote du Budget Supplémentaire 2021
6. Service de l'Assainissement Collectif :
 - Vote du Compte Administratif 2020 et approbation du Compte de Gestion 2020
 - Affectation des résultats 2020
 - Vote du Budget Supplémentaire 2021
7. Vote du tarif pour les frais de relance concernant les impayés de factures d'eau et d'assainissement.
8. Travaux de voirie à Barizeau / Acceptation de la convention avec ELI (Eure-et-Loir Ingénierie).
9. Vote du tarif pour prestation du personnel communal.
10. Déclaration d'intention d'aliéner sur un bien immobilier.
11. Subventions aux associations pour 2021.
12. Installation de distributeurs à pain et autres.
13. Questions et informations diverses.

Le compte rendu de conseil du 27/01/2021 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire relate les différentes questions diverses de la séance du 27/01 avec les résolutions prises en conséquence.

Syndicats Intercommunaux et Communauté de Communes :

Sirtom :

Madame Marie-Françoise DANIEL expose les différents points du dernier conseil syndical :

- Végéterie à venir car subvention accordée en 2020 et une autre demandée pour 2021.
- Etude réalisée pour la collecte des pneus usagés dans les déchetteries.
- Tarification incitative au poids validée dans les prochains conseils syndicaux (les bacs jaunes et noirs ne sont pas compatibles avec la levée au poids, il faudra changer les containers). Elle sera mise en place en 2026.
- Charte Eco Exemplarité mise en place pour valoriser les communes qui ont une bonne gestion des déchets. Pour la commune de Chuisnes il faudra contacter Mme Hiblot pour créer cette charte.

Communauté de Communes entre Beauce et Perche :

Le Maire informe le Conseil Municipal des points abordés lors du dernier Conseil des Maires du 15 mars dernier :

- Commissions finances pour 8 budgets annexes qui seront validés lors du conseil communautaire du 22/03.
- Fin des travaux de construction du siège social prévu dans les prochains mois.
- Création d'une maison médicale à Illiers et d'un centre de loisirs à Bailleau-le-Pin.

DESIGNATION DU CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE.

Délibération n° 16-2021

Le Maire expose qu'il y a lieu de désigner un nouveau correspondant sécurité routière au sein du Conseil Municipal, suite à la démission de Monsieur Maxime MICHEL.

Monsieur Jean-Christophe RÉTHO est candidat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désigne Monsieur Jean-Christophe RÉTHO correspondant sécurité routière.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE CHUISNES.

Délibération n° 17-2021

Le Maire, M. Jacques MAUPU, présente le Compte Administratif 2020 du Budget Principal de la commune qui est conforme au Compte de Gestion du Comptable et qui s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Total	
	Dépenses €	Recettes €	Dépenses €	Recettes €	Dépenses €	Recettes €
Résultats reportés		480 576,69	330 995,42		330 995,42	480 576,69
Opérations de	518 302,93	456 589,63	149 365,34	478 207,36	667 668,27	934 796,99

l'exercice						
Total	518 302,93	937 166,32	480 360,76	478 207,36	998 663,69	1 415 373,68
Résultats de l'exercice		+ 418 863,39	-2 153,40			+ 416 709,99

Puis en l'absence de M. le Maire, sorti pour la circonstance, M. Patrice FOURRÉ, doyen de l'assemblée, procède au vote de ce Compte Administratif 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vote le Compte Administratif 2020 du Budget Principal en totale conformité avec le Compte de Gestion 2020.
- Approuve le Compte de Gestion 2020 établi par la Trésorière de Courville/Eure.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET DE L'EAU DE CHUISNES.

Délibération n° 18-2021

Le Maire, M. Jacques MAUPU, présente le Compte Administratif 2020 du Budget de l'Eau de la commune qui est conforme au Compte de Gestion du Comptable et qui s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Total	
	Dépenses €	Recettes €	Dépenses €	Recettes €	Dépenses €	Recettes €
Résultats reportés		24 946,25		20 716,38		45 662,63
Opérations de l'exercice	122 228,47	119 647,46	31 747,22	18 202,67	153 975,69	137 850,13
Total	122 228,47	144 593,71	31 747,22	38 919,05	153 975,69	183 512,76
Résultats de l'exercice		+ 22 365,24		+ 7 171,83		+ 29 537,07

Puis en l'absence de M. le Maire, sorti pour la circonstance, M. Patrice FOURRÉ, doyen de l'assemblée, procède au vote de ce Compte Administratif 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vote le Compte Administratif 2020 du Budget de l'Eau en totale conformité avec le Compte de Gestion 2020.
- Approuve le Compte de Gestion 2020 établi par la Trésorière de Courville/Eure.

BUDGET DE L'EAU / VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021.

Délibération n° 19-2021

Le Maire, Jacques MAUPU, présente le Budget Supplémentaire de l'année 2021 du Service de l'Eau qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes d'exploitation: 22 625,24 € (Hors T.V.A.)
- Dépenses et Recettes d'investissement : 7 171,83 € (Hors T.V.A.)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le Budget Supplémentaire 2021 de l'eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation à 22 625,24 € et en dépenses et en recettes d'investissement à 7 171,83 €.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE CHUISNES.

Délibération n° 20-2021

Le Maire, M. Jacques MAUPU, présente le Compte Administratif 2020 du Budget d'Assainissement collectif qui est conforme au Compte de Gestion du Comptable et qui s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Total	
	Dépenses €	Recettes €	Dépenses €	Recettes €	Dépenses €	Recettes €
Résultats reportés		88 214,41		2 517,39		90 731,80
Opérations de l'exercice	50 750,77	43 044,50	13 626,68	16 396,05	64 377,45	59 440,55
Total	50 750,77	131 258,91	13 626,68	18 913,44	64 377,45	150 172,35
Résultats de l'exercice		+ 80 508,14		+ 5 286,76		+ 85 794,90

Puis en l'absence de M. le Maire, sorti pour la circonstance, M. Patrice FOURRÉ, doyen de l'assemblée, procède au vote de ce Compte Administratif 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vote le Compte Administratif 2020 du Budget d'Assainissement collectif en totale conformité avec le Compte de Gestion 2020.
- Approuve le Compte de Gestion 2020 établi par la Trésorière de Courville/Eure.

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF / VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021.

Délibération n° 21-2021

Le Maire, Jacques MAUPU, présente le Budget Supplémentaire de l'année 2021 du Service de l'Assainissement collectif qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes d'exploitation: 80 508,14 € (Hors T.V.A.)
- Dépenses et Recettes d'investissement : 9 416,90 € (Hors T.V.A.)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le Budget Supplémentaire 2021 de l'assainissement collectif qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation à 80 508,14 € et en dépenses et en recettes d'investissement à 9 416,90 €.

ETABLISSEMENT D'UN TARIF POUR LES FRAIS DE RELANCE CONCERNANT LES IMPAYES DE FACTURES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT.

Délibération n° 22-2021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L2121-29 relatif à la gestion des affaires de la commune,

Considérant :

Que le Trésor Public éprouve de grandes difficultés pour encaisser les factures d'eau et d'assainissement, et vu

d'une part, le nombre de factures d'eau et d'assainissement impayées en augmentation,

d'autre part, la fermeture prochaine de la Trésorerie de Courville-sur-Eure,

Le Maire propose de facturer des frais de relance aux personnes n'ayant pas réglé leurs factures d'eau et d'assainissement après 60 jours à réception de factures.

D'autre part, les abonnés qui auront établi un échéancier auprès du trésor public et qui le respecte ne se verront pas appliquer ces frais de relance.

Le montant de ces frais s'élèvent à 20 euros Hors Taxes par facturation semestrielle (eau et assainissement cumulés).

La mise en place de cette facturation concernera pour la première fois les factures du 1^{er} semestre 2021, et sera établie à partir du 31/08/2021.

Il est rappelé que les factures d'eau et d'assainissement sont payables à réception de factures.

Les frais de relance correspondant aux temps passés par les secrétaires, les élus, et les divers frais pour récupérer ces sommes impayées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider la mise en place de la facturation des frais de relance de 20 € HT, concernant les impayés des factures d'eau et d'assainissement ayant 60 jours d'antériorité.

TRAVAUX DE VOIRIE DANS LE HAMEAU DE BARIZEAU / ACCEPTATION DE LA CONVENTION AVEC EURE-ET-LOIR INGENIERIE (ELI).

Délibération n° 23-2021

Le Maire informe le conseil municipal que des missions sur voirie communale et départementale sont proposées par ELI en contrepartie de la cotisation annuelle :

- Maîtrise d'œuvre pour des projets dont le montant est inférieur à 60 000 € HT (conception du projet, préparation du marché de travaux, pilotage des travaux),
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets dont le montant est compris entre 60 000 € et 115 000 € HT (aide au recrutement d'un maître d'œuvre, assistance et conseil tout au long de l'opération).

Ainsi, la commune de Chuisnes peut faire appel à Eure-et-Loir Ingénierie (ELI) pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement de voirie dans le hameau de Barizeau ayant pour montant prévisionnel 21 289,34 € HT.

Le Maire présente la convention permettant de faire intervenir ELI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De solliciter l'assistance d'Eure-et-Loir Ingénierie.
- D'approuver la convention ci-jointe et d'autoriser le Maire à signer avec ELI.

FIXATION DU TAUX HORAIRE DES AGENTS COMMUNAUX INTERVENANT POUR LE COMPTE D'UN TIERS OU EN REPRISE D'UN DESORDRE CAUSE PAR UN TIERS.

Délibération n° 24-2021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L2121-29 relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant :

Que les agents municipaux sont amenés à intervenir pour le compte de tiers en cas d'intérêt général et / ou d'urgence ou en reprise de désordre causé par un tiers,

Que le coût horaire de ces agents doit être identifié afin de pouvoir être facturé au tiers pour compte duquel la prestation a été réalisée ou en reprise du désordre qu'il a causé,

Que les prestations réalisées peuvent être de différentes natures et notamment en matière d'entretien et de réparation de biens communaux, de voirie, de travaux publics etc...

Le Maire propose un coût horaire de 50 € par agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider le coût horaire de 50 € par agent dans le cadre de la facturation aux tiers des interventions d'agents communaux ou en reprise des désordres que les tiers auraient pu occasionner.

ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PREEMPTION SITUE AU 11 RUE DES LONGS CHAMPS A CHUISNES.

Délibération n° 25-2021

Le Maire expose :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 19/03/2014 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Chuisnes,

Vu la délibération du conseil communautaire du 14/12/2020 instituant un droit de préemption urbain sur toutes les zones U et AU du PLUi,

Vu la délibération du conseil communautaire du 25/01/2021 délégrant aux communes le droit de préemption,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° 2021 0005, reçue le 25/02/2021, adressée par Maître Damien CIERPISZ, notaire à Courville-sur-Eure, en vue de la cession moyennant le prix total de 10 000 €, d'une propriété sise au 11 rue des Longs Champs, cadastrée section A 706, d'une superficie totale de 840 m², appartenant à Madame Marinette FRICHE,

Considérant que la commune souhaite créer un espace « loisirs » (terrain de pétanque, aires de jeux pour les enfants etc...) afin de favoriser le développement des loisirs sur le quartier de la Butte, comprenant les rues Jean Moulin, des 3 Ponts, des Marnières, des Longs Champs, de l'Alouette et de la Forge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

➤ Article 1^{er} : Il est décidé d'acquérir par voie de préemption un bien situé au 11 rue des Longs Champs, cadastré section A 706, d'une superficie totale de 840 m², appartenant à Madame Marinette FRICHE.

➤ Article 2 : la vente se fera au prix de 10 000 € HT, ce prix étant identique au prix de vente du vendeur.

➤ Article 3 : un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision.

➤ Article 4 : le règlement de la vente interviendra dans les 6 mois, à compter de la notification de la présente décision.

➤ Article 5 : Le Maire est autorisé à signer tous documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2021 POUR LES ASSOCIATIONS.

Délibération n° 26-2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix « pour » l'ensemble des subventions et 13 « voix » pour et 1 « abstention » pour l'association OGEC, décide d'accorder au titre de l'année 2021, les subventions aux associations comme suit :

- Chuisnes en Fêtes	1 000,00 €
- Les amis de l'Ecole de Musique :	150,00 €
- La Prévention Routière :	20,00 €
- ADMR :	200,00 €
- Les Amis du Jumelage du Pays Courvillois :	200,00 €
- Coopérative scolaire :	600,00 €
- Bien Aller Eurélien :	150,00 €
- Amicale Courvilloise :	430,00 €
- FNACA	50,00 €
- Club de Foot de Saint-Georges-sur-Eure	50,00 €
- Palmes Courvilloises :	10,00 €
- OGEC	0,00 €
- <u>Pays Courvillois Tennis de table :</u>	<u>20,00 €</u>

TOTAL DE 2 880,00 €

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

➤ Le Maire précise que Monsieur Paoletti (propriétaire de la boulangerie « Le Pain de copains » de Courville souhaite installer un distributeur à pain sur la place de l'Eglise. Un groupe de travail composé de Didier Gautier, Jocelyne Ménager, Patrice Fourré, Florence Nonis, Jean-Christophe Rétho et Christelle Berthelot est chargé d'étudier la faisabilité du projet. Le prix de partenariat sera discuté lors du prochain conseil municipal.

➤ Commission Affaires scolaires : Madame Christelle Berthelot informe des avancées sur la charte du bien-être à la cantine construite autour du mot « respect » (6 réponses uniquement de la part des parents d'élèves), de l'installation d'un feu tricolore au restaurant scolaire afin de réduire

l'intensité des bavardages, et mise en place à titre expérimental système de régulation des comportements par renforcement positif d'équipe inspiré du jeu Koh Lanta.

➤ Commission des Aînés : Madame Christelle Berthelot signale qu'un appel à projet est lancé par la Carsat afin de financer des actions en faveur des aînés autour de 3 thèmes (solidarité proximité, inclusion numérique, et lien intergénérationnel). Aide de la Carsat à hauteur de 80 % des dépenses et les dossiers sont à déposer avant le 30/06/2021. Un groupe de travail constitué de la commission des aînés et de Floriane Collau est en charge d'étudier les projets à déposer.

➤ Monsieur Vincent Deglos signale que l'enrobé rue des Perruches devant l'habitation de M. Quesne n'est toujours pas fait.

➤ Madame Jocelyne Ménager souhaite réserver l'animation pour le banquet communal du 11 novembre. Il s'agirait de Monsieur Bodin comme les autres années pour un coût d'environ 600 €. Accord du Conseil Municipal.

➤ Madame Floriane Collau signale qu'une journée de nettoyage de la commune sera organisée par la classe des CM, et demande qu'un petit reportage soit réalisé (Monsieur Boutry d'Ecuray pourrait monter le film). Une subvention exceptionnelle sera demandée à la mairie par la coopérative scolaire.

Séance levée à 22h45

Fait et délibéré à Chuisnes, le 17 mars 2021

Le Maire,

Les Conseillers,

La Secrétaire,